



Rhône-Alpes, Savoie  
Bourg-Saint-Maurice  
Pierre Blanche Arc 1600  
la Tourche

## Maison dite Chalet Quey

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000114  
Date de l'enquête initiale : 2000  
Date(s) de rédaction : 2002  
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver  
Degré d'étude : repéré

### Désignation

Dénomination : maison  
Précision sur la dénomination : chalet  
Appellation : Chalet Quey

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart  
Références cadastrales : 1993, AH, 46

### Historique

Le projet du chalet Quey est étudié en 1977 par A. Bardet et G. Regairaz de l'AAM, chargés de l'étude et de la réalisation de tous les chalets du lotissement des Deux Têtes. Le permis de construire est accordé en 1978, et le chantier est achevé en 1979.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle

Dates : 1978 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Gaston Regairaz (architecte, attribution par source), Atelier d'Architecture en Montagne (agence d'architecture, attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Quey (commanditaire)

### Description

Le chalet Quey est au coeur du lotissement des Deux Têtes, dans l'îlot le plus proche de la piste de la Cachette, composé de quatre chalets mitoyens à deux niveaux, et construit à l'extrémité sud-est. Le logement se développe en hauteur, sur deux niveaux (dont seulement un est accessible directement de plain-pied) et un niveau de sous-sol. Le chalet est organisé en deux trames mitoyennes de 2,97 m entre murs de refend et une profondeur de 11,7 m. Le logement est ainsi composé de quatre modules de 35 m<sup>2</sup>, soit l'équivalent de la superficie de quatre studios. Une terrasse surélevée par rapport au logement prolonge le niveau de chaque étage. Le chalet est décalé du chalet mitoyen, en plan (2 m) et en hauteur (1,1 m), de manière à suivre la déclivité du terrain et procurer une meilleure intimité à chaque habitation. La façade sud-ouest est totalement vitrée, et la toiture est de type porte neige composée de deux versants inclinés à contre pente, vers le centre de la construction. Le chalet Quey comprend une superficie de 140 m<sup>2</sup> environ (et une terrasse de 12 m<sup>2</sup>), répartie sur trois niveaux. La disposition intérieure reprend les principes développés en collaboration avec C Perriand pour le studio loisirs. Le niveau de la terrasse est décalé en hauteur (verticalement) de 35 cm par rapport à la dalle du logement, limitant ainsi l'ombre portée par la terrasse du niveau haut sur la terrasse et les chambres du niveau bas.

## Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : essentage de planches ; béton armé

Matériau(x) de couverture : bois en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : 2 étages de soubassement, 2 étages carrés

Type(s) de couverture : toit à longs pans inversés

Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier en fer-à-cheval, en maçonnerie

## Typologies et état de conservation

Typologies : chalet à deux niveaux d'habitation

## Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

## Présentation

### I. HISTORIQUE

#### A. Dates et acteurs

Le projet du chalet Quey est étudié en 1977 par Alain Bardet et Gaston Regairaz de l'AAM, chargé de l'étude et de la réalisation de tous les chalets du lotissement des Deux Têtes. Le permis de construire est accordé en 1978, et le chantier est achevé en 1979.

#### B. Origine et principe du projet

Le chalet Quey est au coeur du lotissement des Deux Têtes, dans l'îlot le plus proche de la piste de la Cachette, composé de 4 chalets mitoyens à deux niveaux, et construit à l'extrémité sud-est. La composition du projet découle des choix d'architecture retenus par l'équipe de l'AAM, qui s'appuie sur les expériences conduites jusque-là aux Arcs, en développant le principe du « décalage ». La disposition intérieure reprend les principes développés en collaboration avec Charlotte Perriand de l'habitat minimum. Le logement se développe en hauteur, sur deux niveaux (dont seulement un est accessible directement de plain-pied) et un niveau de sous-sol. Le chalet est organisé en deux trames mitoyennes de 2,97 m entre murs de refend et une profondeur de 11,7 m. Le logement est ainsi composé de quatre modules de 35 m<sup>2</sup>, soit l'équivalent de la superficie de quatre studios. Une terrasse surélevée par rapport au logement prolonge le niveau de chaque étage. Le chalet est décalé du chalet mitoyen, en plan (2 m) et en hauteur (1,1 m), de manière à suivre la déclivité du terrain et procurer une meilleure intimité à chaque habitation. La façade sud-ouest est totalement vitrée, et la toiture est de type porte neige composée de deux versants inclinés à contre pente, vers le centre de la construction.

#### C. Programme

Le chalet Quey comprend une superficie de 140 m<sup>2</sup> environ (et une terrasse de 12 m<sup>2</sup>), répartie sur trois niveaux, et distribuant deux logements indépendants tous les deux accessibles depuis l'arrière (coté nord-est):

- un logement de 70 m<sup>2</sup> au rez de chaussée de plain-pied sur la façade aval et sur la façade amont,
- un logement de 70 m<sup>2</sup> au niveau des combles.

Les deux logements sont identiques

- rez de chaussée : au sud-ouest le séjour repas-cuisine prolongés par la terrasse de plain-pied, et au nord-est l'entrée commune, une chambre, et les toilettes,
- étage combles: au sud-ouest le séjour repas-cuisine prolongés par la terrasse, et au nord-est deux chambres, et en partie centrale les toilettes et l'escalier,
- sous-sol : la chaufferie et la cave.

#### D. Référence typologique

Le chalet Quey est une construction individuelle mitoyenne composée de deux niveaux d'habitation, couverts par une toiture à pentes inversées.

## II. DESCRIPTION

### A. Implantation dans le terrain

Le chalet Quey se trouve dans l'un des îlots le plus proche de la piste de la Cachette ; il est placé à l'extrémité sud-est de l'îlot.

L'implantation des 4 chalets suit les deux principes suivants :

- encastrement négligeable du chalet dans le terrain, car la pente ne permet pas d'encastrer le niveau bas des chalets, comme pour les autres îlots du lotissement,
- double décalage des chalets les uns par rapport aux autres :
  - décalage en plan entre chaque chalet d'environ 2 mètres,
  - décalage en hauteur entre les niveaux de plancher de chalets voisins, variant de 1,1 m.

### B. Organisation du plan / répartition des logements

Le chalet Quey comprend une superficie de 140 m<sup>2</sup> environ (et une terrasse de 12 m<sup>2</sup>), répartie sur trois niveaux, et distribuant deux logements indépendants tous les deux accessibles depuis l'arrière (coté nord-est):

- un logement de 70 m<sup>2</sup> au rez de chaussée de plain-pied sur la façade aval et sur la façade amont,
- un logement de 70 m<sup>2</sup> au niveau des combles.

Les deux logements sont identiques :

- rez de chaussée : au sud-ouest le séjour repas-cuisine prolongés par la terrasse de plain-pied, et au nord-est l'entrée commune, une chambre, et les toilettes,
- étage de combles: au sud-ouest le séjour repas-cuisine prolongés par la terrasse, et au nord-est deux chambres, et en partie centrale les toilettes et l'escalier,
- sous-sol : la chaufferie et la cave.

### **C. Structure porteuse verticale et horizontale**

Les murs et les dalles sont en béton armé. Le bardage extérieur est en planches de bois verticales, avec une isolation en laine minérale entre le mur et les planches (isolation par l'extérieur).

### **D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales**

L'escalier est en béton armé, placé dans la partie arrière du chalet, suivant un plan tournant, à deux volées.

### **E. Terrasse**

Le niveau supérieur se prolonge par une terrasse du coté sud ouest, coté aval.

Le niveau de la terrasse est décalé en hauteur (verticalement) de 35 cm par rapport à la dalle du logement, limitant ainsi l'ombre portée par la terrasse du niveau haut sur la terrasse et les chambres du niveau bas.

La terrasse est composée de trois consoles en béton armé placées en prolongement des murs de refend, qui supportent quatre solives bois, sur lesquelles est fixé un platelage en bois de mélèze.

Les garde-corps sont fixés à des poteaux verticaux en sapin, placés au droit de chaque console béton armé. Ces piliers en bois sont fixés aux consoles en béton armé ( dalle du toit et dalle du plancher) par des équerres métalliques.

Les garde-corps sont composés de deux lisses en bois horizontales boulonnées aux faces extérieures des poteaux verticaux. Au niveau supérieur, ces 2 lisses tiennent un barraudage de fer plat, et au niveau inférieur un vitrage.

### **F. Couverture / toiture**

Solives de la charpente en bois de sapin, reposant entre murs de refend, étanchéité multicouche sur support bois.

Couverture porte-neige en planches de mélèze posées sur des solives en sapin. Les solives reposent sur les murs de refend, et sur les consoles en béton armé formant l'avant toit. L'isolation thermique est placée entre les solives.

solives de la charpente en bois de sapin, étanchéité multicouche sur support bois, et couverture porte-neige (en mélèze ?).

### **G. Façades et baies**

*La façade nord-est*

Bardage en planches de bois verticales, des fenêtres de petites dimensions.

*La façade sud-ouest*

La façade est largement vitrée, composée d'une baie coulissante de 2 baies fixes et d'une porte en bois.

### **I. Intérieur des logements**

#### **I.1 - Principe général**

Le chalet Quey est situé à l'extrémité de l'îlot. La surface habitée se développe sur un rez de chaussée et un niveau supérieur, avec un sous-sol partiel. Chaque plan est composé de deux travées de 2,97 m de largeur chacune, sur 11,7 m de profondeur. Chaque niveau a une surface brute de 70 m<sup>2</sup>. L'accès aux deux logements se fait de plain-pied par le niveau bas.

L'agencement de chaque logement repose sur des principes de distribution identiques. L'espace est optimisé au maximum. L'aménagement est conçu avec une recherche de compacité maximum pour tous les espaces (les sanitaires, l'espace restauration, les couchages complémentaires) et l'organisation d'une salle de séjour spacieuse et ouverte sur l'extérieur par vitrage maximum de la façade.

#### **I.2 - Distribution**

*Au sous-sol* : la cave, la chaufferie et le vide-sanitaire.

*Au niveau rez de chaussée* :

- dans la travée 1 (coté sud-est, extrémité de l'îlot): une chambre au nord-est, la cuisine ouverte sur le coin repas au sud-ouest, la salle d'eau et les toilettes en partie centrale ;
- dans la travée 2 (coté mitoyen du chalet): l'entrée au nord-est et l'escalier, le séjour avec un coin feu au sud-ouest ;
- une terrasse extérieur devant chaque travée.

*Au niveau haut (combles)* :

- dans la travée 1 (coté sud-est, extrémité de l'îlot): une chambre au sud-est, la cuisine ouverte sur le coin repas au sud-ouest, la salle d'eau et les toilettes en partie centrale ;
- dans la travée 2 (coté mitoyen du chalet): une chambre au nord-est et l'escalier, le séjour avec un coin feu au sud-ouest ;
- en façade sud-ouest, le séjour et le coin repas sont réunis par la banquette balcon qui donne accès à la terrasse.

Le séjour et le coin repas de chaque niveau forment un seul espace ouvert, réunis par une cheminée adossée au mur de refend. Depuis l'entrée, un hall distribue les pièces de part et d'autre du mur de refend central.

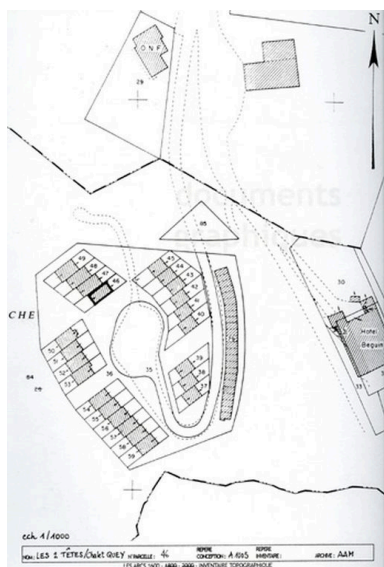
J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **AD Savoie. 6J 1878-1879. Chalets résidentiels pour MM. Anselmo, Poletti et Quey, Arc 1600,**  
AD Savoie. 6J 1878-1879. Chalets résidentiels pour MM. Anselmo, Poletti et Quey, Arc 1600, Bourg-Saint-Maurice (1977-1980)

## Illustrations



Vue d'ensemble, le chalet  
Quey à l'extrême droite  
Phot. Jean-François Lyon-  
Caen, Phot. C. Salomon-Pelen  
IVR82\_20087302223NUCA

Plan de situation,  
extrait du plan cadastral  
Dess. Jean-François Lyon-  
Caen, Dess. C. Salomon-Pelen  
IVR82\_20057301585NUD

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice  
Maisons (IA73000152) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice

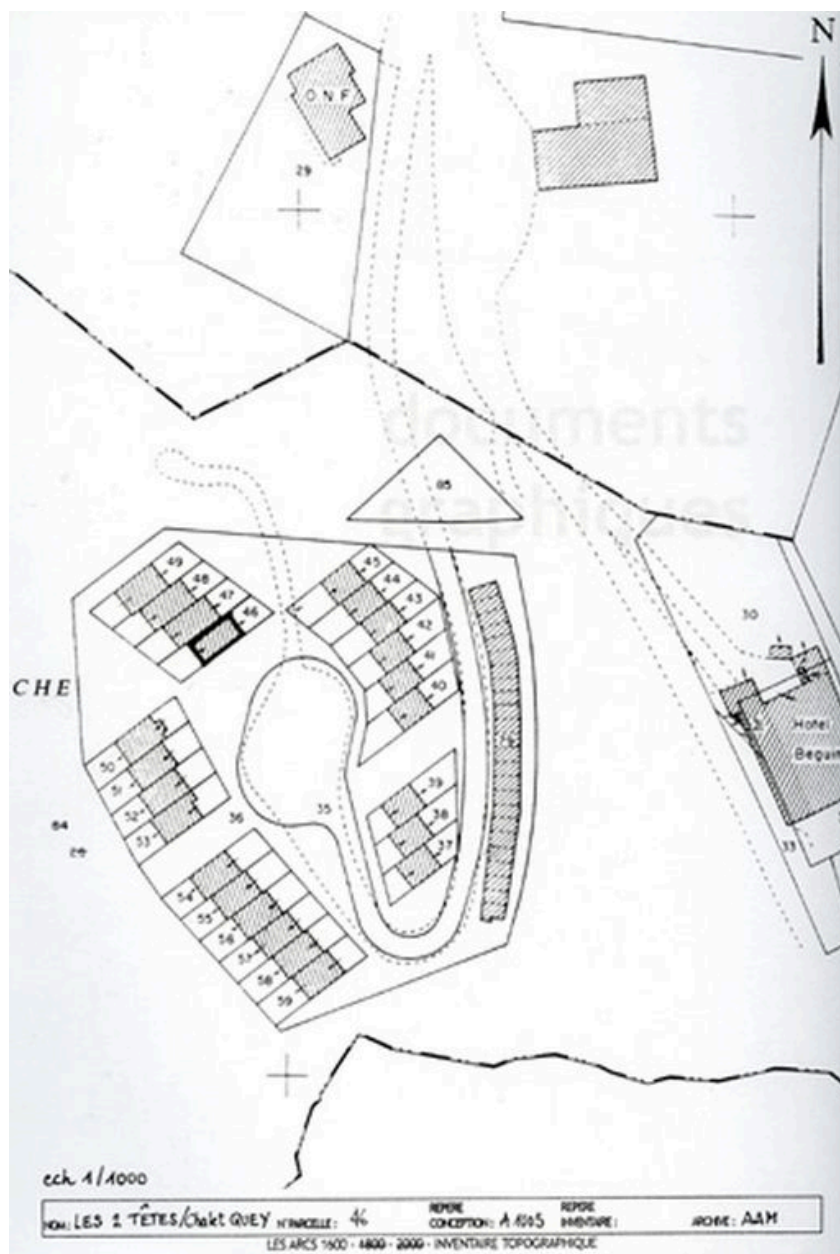
### Oeuvre(s) contenue(s) :

### Oeuvre(s) en rapport :

Lotissement Les Deux Têtes (IA73000118) Bourg-Saint-Maurice, Pierre Blanche Arc 1600, La Tourche  
Station de sports d'hiver Arc 1600 - Pierre Blanche (IA73000153) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Pierre  
Blanche Arc 1600

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble



Plan de situation, extrait du plan cadastral

IVR82\_20057301585NUD

Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen

Technique de relevé : reprise de fond ;

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble, le chalet Quey à l'extrême droite

IVR82\_20087302223NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen

Date de prise de vue : 2003

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation